

## Indispensable à la démocratie La presse n'est pas un produit comme un autre

Le gouvernement a annoncé ce samedi de nouvelles mesures pour contenir la propagation du coronavirus et s'apprête probablement à en prendre de plus draconiennes dans les heures qui viennent. Pour le moment, seuls les commerces non « indispensables à la vie de la nation » ont dû fermer leurs portes. Les magasins alimentaires, les pharmacies, les banques, les tabacs et les marchands de presse peuvent eux rester ouverts. Cette décision confirme que la presse papier revêt un caractère d'utilité publique.

C'est dans ce contexte de crise sanitaire que les salariés de la distribution de la presse sont en lutte contre le démantèlement du groupe Presstalis.

Depuis plusieurs mois, malgré la menace d'un dépôt de bilan, les salariés du groupe en région parisienne comme en province gardent leur sang-froid et alertent les acteurs de la profession et les pouvoirs publics sur l'impératif d'une solution négociée par le haut.

Si les mesures de restrictions nécessaires prises pour endiguer la pandémie liée au coronavirus ont bien évidemment un impact sur nos secteurs d'activité, elles viennent malheureusement ajouter des difficultés aux difficultés.

Dans cette situation inédite où le gouvernement en appelle à la responsabilité de chacun et à l'unité nationale pour faire face à la pandémie, il serait de bon aloi que ce dernier et les éditeurs, compte tenu de la situation comptable de Presstalis et le risque de sa mise en redressement judiciaire, fassent preuve à leur tour de responsabilité pour passer les échéances à venir.

Les salariés de la profession qui s'attellent chaque jour à écrire, imprimer et distribuer la presse ne peuvent imaginer que les pouvoirs publics et les éditeurs profitent de cette crise sanitaire inédite dans son ampleur pour liquider des milliers d'emplois.

Le SGLCE estime que la situation actuelle justifie comme pour d'autres secteurs un soutien particulier des pouvoirs publics. Il appelle les différents acteurs à prendre collectivement et de manière responsable les mesures nécessaires pour permettre la poursuite de l'activité et ainsi assurer la continuité du pluralisme.

Il considère que le « ralentissement d'activité » de la profession qui s'annonce doit être mis à profit pour engager avec toutes les parties – éditeurs, direction de Presstalis, pouvoirs publics et organisations syndicales professionnelles – une réflexion en profondeur sur l'avenir de la distribution.

Dans cette période particulièrement difficile, le SGLCE remercie tous les salariés qui concourent à la réalisation de la presse.

Fait à Paris, le 16 mars 2020

SGLCE: 94 boulevard Auguste Blanqui (BAL n° 9) 75013 PARIS – Téléphone: 01 43 31 53 51